

DEL-2022-69

Nombre de membres en exercice

28

Présents et représentés

22

Délibération

Date d'affichage

3 MAI 2022

Déposée en Préfecture le

3 MAI 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 29 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux

Le vingt neuf du mois de avril à huit heures trente

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt deux avril deux mille vingt-deux, s'est réuni Salle Cap Périaz à Annecy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Jean-Louis TOÉ

Avaient donné procuration

Fabienne DULIEGE à Frédérique LARDET, Catherine MERCIER-GUYON à Christian ANSELME

Etaient excusé(e)s

Etienne ANDRÉYS, François ASTORG, Sandrine DALL'AGLIO, Jean-Claude MARTIN, Eric PEUGNIEZ, Didier SARDA

Aurélien MODURIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

AIDE FINANCIÈRE À HALPADES POUR 45 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS À ANNECY - OPÉRATION "PRÉ BILLY / ÎLOT E"

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière d'équilibre social de l'Habitat :

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2019-580 du 19 décembre 2019 relative à l'adoption du programme local de l'Habitat (PLH) et au dispositif de financement du logement aidé ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-277 du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau :

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-354 du 24 septembre 2020 portant modification de la délibération n° D-2020-277 ;

Considérant la décision préfectorale du 15 octobre 2020 portant agrément pour la construction de 45 logements locatifs aidés au bénéfice de la SA d'HLM Halpades ;

Dans la ZAC intercommunale de Pré Billy Ilot E à Annecy (Pringy), la SA d'HLM Halpades construit 45 logements locatifs aidés en maitrise d'ouvrage directe (14 PLAI dont 2 PLAI adaptés, 20 PLUS et 11 PLS). Ces logements (9 T2, 24 T3, 11 T4 et 1 T5) bénéficieront chacun d'un balcon, d'une place de stationnement et d'une cave.

Par délibération du 15 novembre 2021, la Commune d'Annecy s'est engagée à apporter une subvention de 244.960 € à l'opération.

Conformément aux dispositions communautaires applicables à la date d'agrément de cette opération (15 octobre 2020),

LE BUREAU DECIDE:

d'accorder à la SA d'HLM Halpades une aide financière de 275.520 € correspondant à :

- 120 € par m² de surface utile pour les logements PLAI, soit 109.566 €,
- 230 € par m² de surface utile pour les logements PLAI adaptés, soit 37.393 €.
- 70 € par m² de surface utile pour les logements PLUS, soit 101.619 €,
- 30 € par m² de surface utile pour les logements PLS, soit 26.942 €.

Ces crédits, inscrits au chapitre 210 compte 2041412 du budget primitif 2022, seront versés au vu d'une demande écrite du maître d'ouvrage et de la présentation des justificatifs :

- pour 50 %, soit 137.760 €, sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux,
- pour 50 %, soit 137.760 €, à l'achèvement des travaux, sur présentation d'un justificatif officiel.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR: 22

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme Pour la Présidente et par délégation, Le Directeur Général,

Sébastien LENOIR.